

10.2 : PLAN D'ACTION TEMPÊTE

MOYEN DE MISE EN OEUVRE DU PCS : ACTEURS DU PCS + SERVICES DEPARTEMENTAUX

MOYEN D'ALERTE :

- Appel téléphonique du PCC sur personnes inscrites au registre communal nominatif
- Panneau Pocket/ TRELA
- Réseaux sociaux
- Alertes données par les référents zones (si le délai le permet)
- Véhicule communal avec porte voix

OPERATIONNEL:

EN VIGILANCE JAUNE :

- **Signaler au préfet** toute situation anormale liée la tempête
- **S'assurer de la mobilisation** de l'ensemble des acteurs du PCS et/ou des associations pour faire face à une éventuelle vigilance orange ou rouge

EN VIGILANCE ORANGE :

- **Activer** si nécessaire une cellule de veille au PCC
- **Ouvrir la main courante**
- **Mise en pré alerte des acteurs du PCS**
- **Constitution des équipes**
- **Relayer auprès de la population les messages** de recommandations et d'informations diffusés par la préfecture, SMS, réseau sociaux, appels téléphoniques...
 - Indiquer lors de l'alerte les conduites à tenir:
 - *Rentrer tout ce qui est susceptible de s'envoler (tables, chaises, parasols, poubelles...)*
 - *Garer la voiture au garage ou loin des arbres et des lignes électriques.*
 - *Fermer les volets, portes et portails*
 - *Ne pas obstruer les grilles de ventilation du logement*
 - *Débrancher les appareils électriques non indispensables*
 - *S'éloigner des fenêtres et vérandas*
 - *Rester dans une pièce sûre au centre de la maison.*
 - *Ecouter les autorités sur la radio (France Bleu Occitanie)*
 - *Prévoir une lampe de poche*
 - *Faire une réserve d'eau potable et de nourriture sans cuisson de préférence*
 - *Ne pas sortir, ni prendre la voiture*
 - *Ne pas aller chercher les enfants à l'école*
 - *Eviter les communications inutiles afin de ne pas saturer les lignes*
- **Appels de la cellule communication** vers les personnes inscrites au registre communal ». En cas de non réponse et sur avis du Maire, demander à un binôme de se rendre sur place.
- **Procéder à un état des lieux du Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)**
- **Vérifier le fonctionnement du matériel de communication** (radio, téléphones portables...)
- **Vérifier le fonctionnement du matériel de désobstruction et de nettoyage** (les tronçonneuses doivent être utilisées par du personnel habilité)
- **Vérifier le fonctionnement des groupes électrogènes** ainsi que les réserves de carburant
- **Préparation de barrières de sécurité** et de panneau « route barrée »
- **Informers le préfet, en temps réel,** de toute difficulté que la commune ne parviendrait pas à surmonter et transmettre toute information relative à la dégradation de la situation

EN VIGILANCE ROUGE :

- **Actions identiques à la vigilance orange plus :**
- **Activation du PCC**
- **Activation du PCS**
- **EN CAS D'ÉVACUATION** sur ordre du maire

- Ouvrir le CARE (cf chapitre ACTIVATION DU CARE en bas de cette page)
- Faire part à la Préfecture de toutes situations entraînant une rupture des capacités de la commune

À LA FIN DE L'ÉVÉNEMENT :

- Ronde des référents zone afin d'établir un point de situation de la commune
- Mise en place de barrage routiers, si l'accès est bloqué
- Demander expertise auprès des autorités si bâtiments ou route endommagés (SDIS, expert, DDT...)
- Informer la population de la levée de l'alerte
- Rétablissement des voies d'accès et réseaux de distribution (Veolia, ENEDIS - communauté de communes, acteurs du PCS,, conseil municipal...)
- Rétablissement des lignes téléphoniques (opérateur)
- Retrait des encombrants (cellule sécurité, logistique et communauté de communes)
- Information de la situation à la Préfecture
- Demande de soutien aux services départementaux et AASC si besoin
- Maintien du CARE si nécessaire (hébergement et ravitaillement d'urgence, soutien...)
- Point de situation sur les établissements d'enseignements, ERP...
- Appels des personnes inscrites au registre communal pour point de situation. En l'absence de réponse, une équipe de la cellule sécurité se rendra sur place afin d'évaluer la situation.
- Aider les habitants sinistrés à nettoyer leur habitat
- Apporter une aide administrative pour les déclarations de sinistre

RETOUR D'EXPERIENCE (RETEX)

Réunir les acteurs du PCS à la fin de l'événement afin de rédiger un RETOUR D'EXPERIENCE (RETEX) à chaud en permettant à chacun de s'exprimer sur l'organisation et sur le ressenti personnel.

Prévoir si nécessaire un RETEX à froid (2 mois après l'évènement) afin de lister les répercussions non mesurables à chaud

10.2.1: ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL :

LE PCC est situé au secrétariat de la mairie, il est composé d'un Responsable des Actions Communales (RAC), des responsables des cellules : sécurité; soutien; logistique; communication. L'ensemble est chargé de la mise en oeuvre des directives du DOS (Maire ou Préfet).

La cellule communication est positionnée au PCC et est en charge du standard, de la gestion de la main courante, de la préparation des arrêtées municipaux (réquisition, interdiction de circulation...), de la transmission des documents à envoyer à la préfecture, des alertes téléphoniques selon le registre communal.

Lors de la phase d'alerte, la cellule communication du PCC contactera les personnes inscrites au registre communal afin de les informer de l'alerte et des conduites à tenir. La cellule transmettra également l'alerte via le dispositif communal d'alerte (TRELA, Panneau Pocket, réseau sociaux...)

Si le CARE est activé sur directive du DOS:

- Demander aux personnes de préparer leurs médicaments, si traitement en cours avant évacuation par la cellule sécurité ou services départementaux (POMPIERS, GENDARMERIE, AASC...) à destination du CARE
- Informer la Préfecture de l'activation du CARE
- Etablir un lien avec le CARE afin d'informer de l'arrivée prochaine d'une personne évacuée
- Transmettre à la préfecture la liste des personnes hébergées au CARE (annexe page 105)

10.2.2 : ACTIVATION DU CARE: Si évacuation envisagée ou ordonnée par le DOS

TRAVAIL PREPARATOIRE ACCUEIL :

- Ouverture d'une main courante CARE
- Demander à la cellule logistique de transférer un groupe électrogène à destination du CARE;
- Disposer si possible d'une liaison téléphonique et des numéros utiles (*annuaire de crise communal en page 22*) et/ou d'un autre moyen de communication.
- Prévoir des fournitures de bureau (papier, crayon) et un ordinateur portable (*prise multiple, rallonge*) pour le recensement des personnes accueillies (*Entrée/sortie*)
- Prévoir des tables et des chaises et lits de camps si nécessaire (contacter une AASC cf page 23))
- Prévoir le nécessaire pour un premier ravitaillement (*boisson chaude, sucre, biscuits*) et le matériel pour chauffer l'eau
- Se rapprocher du PCC, pour l'organisation du retrait et de l'acheminement du ravitaillement au

E.LECLERC Lieu dit PLOMBIERES, route de Lautrec - 81100 CASTRES 05 63 51 75 75

- Aménager un espace pour l'attente (jeux pour enfants, TV).
- Aménager un espace d'information (affichage du numéro de la Cellule d'Information du public, dans la mesure du possible disposer d'une ligne téléphonique dédiée aux personnes accueillies)
- Un lien sera établi entre le PCC et le CARE afin de s'assurer que les familles évacuées sont bien arrivées au CARE.

TRAVAIL PREPARATOIRE RAVITAILLEMENT D'URGENCE : (pour les premières 24 heures)

- Prévoir l'aménagement de tables et chaises pour la collation / repas,
- Définir un repas type « panier froid » (*repas unique + boisson*),
- Prévoir un repas de substitution (religion ou allergie alimentaire),
- Prévoir des repas ou aliments pour enfants,
- Disposer d'un nécessaire de nettoyage (*sac poubelle, pelle, balai...*),
- Détenir un stock de vaisselle jetable

TRAVAIL PREPARATOIRE HEBERGEMENT D'URGENCE : (Jusqu'à 3 jours)

- Prévoir si vous en disposez, ou recenser, le nombre de tapis de sol (gymnastique) ou de lits de camp, couvertures qu'il faudra demander à la préfecture/COD.
- Prévoir un espace pour les enfants en bas âge (change, chauffe biberon,...),
- Prévoir des kits d'hygiène en cas de durée de l'événement,
- Disposer d'éléments verticaux de séparation de la zone hébergement.
- Se rapprocher de la Prefecture en cas de besoin de lits de camps (protection civile/croix rouge)